



Le Plan vert et climatique du Manitoba

Son incidence sur la tarification du carbone

Le nouveau Plan vert et climatique établit un prix du carbone conçu pour le Manitoba qui permettra de réduire davantage les émissions et à un coût plus bas que ne le ferait la taxe carbone fédérale. Le Plan repose sur les éléments suivants :

Tarification du carbone

Prix bas et stable de 25 \$ par tonne



Exemptions pour les agriculteurs et les émissions agricoles



Tarification fondée sur le rendement pour les grands émetteurs industriels



Compensations carbone et échange de crédits



Réductions des émissions

Réductions des émissions ciblées par secteur



Comptes d'épargne carbone sur des périodes de cinq ans



Séquestration du carbone par les forêts, les fermes et les milieux humides



Recyclage des recettes

Recyclage des recettes du carbone à destination des ménages et des familles



Investissements des recettes du carbone dans le cadre du Plan vert et climatique



Obligation de rendre des comptes au public

Communication au public de l'intégralité des recettes et des dépenses liées au carbone



Commission consultative d'experts, indépendante et constituée de Manitobaines et Manitobains



Examen quinquennal en 2022

